



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-077

Séance du 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

Date de convocation

23/06/2023

Date d'affichage

23/06/2023

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. POURCHI Raymond, Mme RICHER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. PINERO Pierre a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille
Mme VERA Martine a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

BUDGET PRINCIPAL ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Maire rappelle que des titres de recettes sont émis par la collectivité à l'encontre d'usagers dans le cadre de son activité de gestion des services publics locaux dont elle a la compétence.

Il appartient au comptable public de vérifier, prendre en charge en comptabilité et recouvrer ces créances.

Lorsque toutes les voies d'exécution ont été épuisées sans aboutir au recouvrement, le comptable public propose d'admettre ces créances irrécouvrables en non-valeur.

Vu l'état n° 6135331411/2023 présenté par le comptable public du reste à recouvrer faisant l'objet d'une combinaison infructueuse d'actes :

Titre n° 23/2015	- Cantine	75.76 €
Titre n° 138/2017	- Location foyer communal	163.09 €
Titre n° 145/2010	- Cantine	50.40 €
Titre n° 429/2018	- Location gymnase	30.00 €
Soit un montant total de		<u>319.25 €</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'admission en non-valeur des recettes ci-dessus présentées pour un montant de 319.25 € selon l'état n° 6135331411/2023 dressé par le comptable public
- Précise que ces écritures seront affectées à l'article 6541 du budget principal
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230629-2023_077-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Rouit'.

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adrien Gautier'.

Adrien GAUTIER